BURKINA FASO

Mission Permanente auprès des Nations Unies

Unité – Progrès - Justice

SOIXANTE-QUINZIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

----------0----------0----------
----------0----------

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Eric Y. TIARE,

Ambassadeur Représentant Permanent

New York, le 16 février 2021

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso voudrait vous présenter, ainsi qu'aux membres du Bureau ses vives félicitations pour votre élection. Elle voudrait étendre ses félicitations au Comité spécial pour son rapport et ses recommandations à l'Assemblée Générale et également au Secrétaire général des Nations Unies pour son rapport A/75/145 intitulé « **Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité** ». Elle souscrit enfin à la Déclaration prononcée au nom du Mouvement des Non-alignés.

Monsieur le Président,
Distingués délégués,

Les circonstances particulières que nous connaissons, marquées par la pandémie de la COVID-19, rappellent combien il est indispensable pour l'ONU d'adapter ses méthodes de travail sans perdre en performance et en efficacité. Il faut d'ores et déjà se féliciter des initiatives et décisions prises pour permettre à notre Organisation de continuer à fonctionner convenablement. Il n'en demeure pas moins que la réflexion doit se poursuivre en vue de l'accroissement de l'efficacité des Nations Unies dans la réalisation des objectifs pour lesquels elle a été créée.

Mon pays saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement à la Charte des Nations Unies et au multilatéralisme, gages d'une société internationale orientée vers le respect de l'état de droit, la promotion et la protection des droits humains et d'un développement durable et harmonieux.

Monsieur le Président,

A sa dernière session, le Comité a examiné un nombre important de documents et abordé divers thèmes, témoignant ainsi du bien-fondé de son mandat.

Ma délégation se réjouit des fructueux débats menés lors de ladite session sur la question du règlement pacifique des différends, ***(particulièrement au cours du débat thématique annuel organisé sur les moyens de règlement des différends*)**, conformément au

Chapitre VI de la Charte et en accord avec la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux. Nous restons convaincus que le règlement pacifique des différends est le socle des Nations Unies et le renforcement des relations de coopération et d'amitié entre les Etats et les peuples en constitue le ciment.

Le Burkina Faso soutient donc toutes les initiatives visant à promouvoir le règlement pacifique des différends, notamment celles prévues par la Charte ; c'est pourquoi il a toujours souscrit à tous les instruments et mécanismes pertinents en la matière. Cependant, pour que le règlement pacifique des différends soit effectif, il est important de maintenir un équilibre entre les principes fondamentaux qui fondent notre Organisation commune.

En effet, les principes fondamentaux de la Charte étant interdépendants, on ne peut promouvoir le règlement pacifique des différends sans que la souveraineté des Etats et leur intégrité territoriale ne soient garantie et le principe de non-ingérence, scrupuleusement respecté.

Monsieur le Président,

L'un des moyens les plus appropriés de prévenir les conflits, c'est la promotion d'une culture de la paix. C'est pourquoi le Burkina Faso insiste sur la nécessité de soutenir l'établissement et la consolidation de relations d'amitié et de coopération entre les Etats et les peuples et de recentrer nos actions autour de nos valeurs communes telles que la non-violence, le respect des droits de l'homme, le respect et la solidarité entre les peuples et le dialogue entre les cultures.

Par ailleurs, sur cette question, il convient de souligner l'immense contribution de la Cour Internationale de Justice en matière de règlement pacifique des différends. Le Burkina Faso en a fait une expérience positive et encourage les Etats à soumettre leurs différends à cette instance et contribuer à renforcer son autorité et son indépendance.

En ce qui concerne l'adoption et l'application des sanctions imposées par les Nations Unies, ma délégation estime que même si ces sanctions sont indispensables à la préservation de la paix et de la sécurité

internationale, celle-ci devraient être ciblées, proportionnelles, limitées dans le temps et conformes aux dispositions de la Charte. Toutes les dispositions doivent être prises afin que leurs effets touchent le moins possible les populations.

Sur ce point, ma délégation félicite le Secrétariat pour ses efforts dans le déploiement de moyens propres à accroître l'équité et la transparence des procédures dans le cadre du régime des sanctions. Elle salue particulièrement la disponibilisation des informations en ligne et la transparence dont il fait preuve dans sa communication.

En ce qui concerne les Répertoires de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et le Conseil de sécurité, ma délégation salue les efforts consentis par le Secrétariat en vue de leur mise à jour ainsi que pour la résorption du retard mis dans leur établissement. Par les temps difficiles que nous connaissons, il est primordial de privilégier la publication et la diffusion sous forme électronique des deux répertoires dans toutes les langues officielles de l'Organisation. A cet effet, et pour permettre au Secrétariat de poursuivre convenablement son travail, il est important que les Etats continuent de verser des contributions aux fonds d'affectation spéciale et que ces contributions soient pérennes et prévisibles.

Ma délégation saisit cette occasion pour saluer les progrès réalisés par le Secrétaire général dans l'élaboration des études destinées au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, notamment grâce au recours au programme de stages des Nations Unies et à la coopération avec les établissements universitaires.

En ce qui concerne la rationalisation des travaux du Comité spécial, ma délégation y est favorable, tant en ce qui concerne la nature des questions examinées, que la durée de ses sessions. Pour ce faire, elle estime qu'il est essentiel que le Comité se focalise de façon transparente sur les questions qui ont un lien direct avec son mandat et qui ne sont pas examinées par d'autres instances.

Pour finir, ma délégation voudrait insister sur la nécessité de parvenir à un équilibre entre les organes des Nations Unies et appelle au respect par chaque organe de ses attributions telles que définies par la Charte.

Je vous remercie